

Gestion technique et financière des sites



Dans ce cahier

- Structure des comités de gestion
- Associations d'usagers
- Fonctionnement économique

Espace
Eolien
Régional



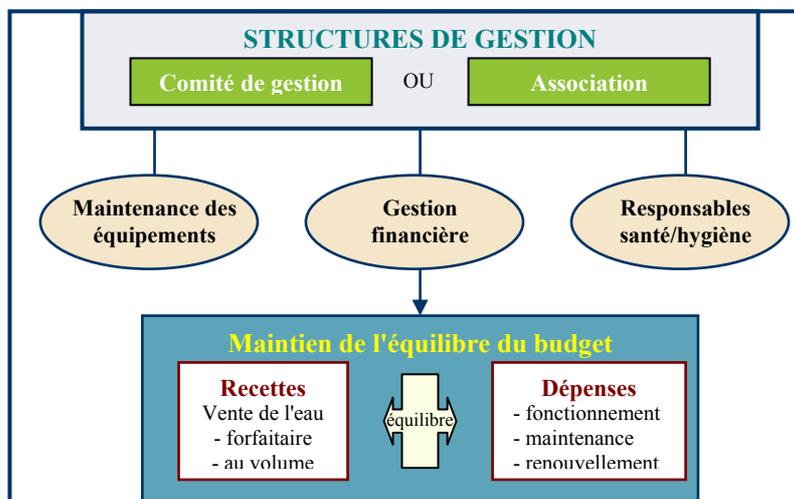
GRET

Phase de transition – Juin 2003
FINANCEMENT REGION NORD-PAS-DE-CALAIS

Alizés, ce sont des systèmes de pompage, des stations de traitement, des réseaux de distribution... Mais comment ces structures sont-elles gérées par les usagers ? Qui prend en charge les frais de fonctionnement, les frais de maintenance ? Qu'est-il prévu quant aux fonds nécessaires pour le renouvellement ?...

► Une structure de gestion chargée de la gestion technique et financière des équipements est créée sur chaque site. Elle est composée de villageois librement élus, formés à la maintenance des équipements et au maintien de l'équilibre économique des structures. Dans les débuts du projet, des comités de gestion ont été créés pour les sites de pompage sur nappe. Puis la stratégie s'est orientée vers les "associations d'usagers" qui assurent aujourd'hui la gestion des deux stations de traitement d'eaux de surface.

► L'équilibre du budget prend en compte trois aspects : le fonctionnement de la structure, en général minime, la maintenance, et le renouvellement du matériel. Pour les stations de traitement, le mode de recouvrement du budget est assuré par la vente directe de l'eau (au volume). Pour les sites de pompage sur nappe, il est laissé au libre choix des villages : dans la plupart des cas c'est un mode de cotisations forfaitaires mensuelles qui est retenu.



1. Comités de gestion

1. Qu'est-ce que c'est ?

Toutes les fonctions exercées au sein du comité de gestion sont bénévoles. L'attribution de chaque rôle se fait par vote, en assemblée générale : le village désigne qui sera, selon ses compétences ou sa place dans l'organisation villageoise, le plus à même d'exercer telle ou telle tâche.

Les droits et obligations des différents organes et de chacun des membres sont définis dans les *statuts* et le *règlement intérieur* du comité de gestion.

Légitimité d'un comité de gestion

Les comités de gestion n'ont pas d'existence légale réelle, dans le sens où ils ne sont pas des entités juridiquement reconnues. Cela peut être un handicap. Le projet l'a ensuite contourné avec la création des "associations d'usagers".



Il est à noter que l'établissement, l'approbation et la signature de ces documents officiels se font lors de l'assemblée constituante du comité. Chaque document après son acceptation par la majorité est visé par différentes parties (responsable du projet, sous-préfet, CR...).

► Les comités de gestion sont composés d'une **assemblée générale** (l'ensemble des bénéficiaires, soit tous les villageois, sans exclusion), d'un **bureau** de 5 membres et de quatre **commissions techniques** (de 2 à 3 membres).

2. Rôles et attributions

• Le bureau

Le bureau est l'organe exécutif. Il est chargé de la coordination de toutes les activités liées à la vie du point d'eau. Il exécute les dispositions contenues dans le contrat d'acte d'engagement et supervise les activités des commissions techniques.

• Les commissions techniques

Elles sont au nombre de quatre : Commission Finances, Commission Maintenance, Commission Santé/Hygiène et Commission Valorisation des surplus. Elles ont pour mission de réaliser en relation avec le bureau les programmes d'action du comité. La stratégie du projet a été de se placer dans une approche de "séparation des tâches" : chaque groupe se consacre à un aspect de la gestion globale du point d'eau.

► *Chacune des commissions bénéficie d'une formation spécifique dans son domaine d'action. Sous forme de séminaires ou bien de simples réunions villageoises, chaque responsable reçoit les bases techniques nécessaires à l'exécution de ses tâches (voir cahier n°3).*

► *Quels sont les rôles de chacune de ces commissions ?*

- Commission des finances

Elle est chargée de l'établissement d'un budget prévisionnel, de l'organisation et du suivi de la comptabilité (entrées et sorties). Elle identifie les types de dépenses et leur niveau, et le mode de recouvrement qui va être mis en place pour y faire face. Ses membres participent à ce titre au séminaire de réflexion sur la gestion. Au cours de l'exercice chaque mouvement financier doit être consigné dans le cahier des comptes.

- Commission maintenance

Elle est chargée de l'entretien courant de l'éolienne, des bassins et du réseau, de l'identification des pannes, du suivi du fonctionnement du système de pompage. C'est donc elle qui est en charge du bon fonctionnement des équipements. La formation qu'elle a reçue la rend capable de faire face à chaque type de problème rencontré. Le suivi de ses actions est possible grâce à la tenue du cahier de maintenance.

- Commission santé/hygiène liée à l'eau

La commission santé/hygiène est chargée du respect des règles d'hygiène au niveau des bornes fontaines, des réservoirs, des habitations. Elle a en outre suivi une formation qui en fait l'interlocutrice sur le village face aux questions de lutte contre les maladies liées à l'eau, d'hygiène, d'assainissement ou de potabilité de l'eau.

- Commission valorisation du surplus d'eau et d'argent

Cette commission est chargée de l'exploitation des ressources disponibles (surplus d'eau ou gains supérieurs aux dépenses) susceptibles d'engendrer des ressources supplémentaires pour le comité. Elle inventorie les secteurs d'intervention pouvant rentabiliser les disponibilités en eau et en capital financier et propose des projets de développement rentables (activités de maraîchage, etc....)

Documents de travail

*Garder un œil sur les actions entreprises permet de s'assurer du bon fonctionnement global de l'ensemble. Le projet a créé pour cela des **cahiers d'exploitation** dans lesquels doivent être consignés toutes les actions entreprises et les problèmes rencontrés. Ex : cahier de maintenance, cahier d'exploitation, cahier des comptes.*

3. Comment ça marche ?

La création du comité de gestion et l'élection de ses différents membres se font lors d'une assemblée générale constituante. Chaque commission participe ensuite à une formation dispensée par l'équipe projet en vue de lui donner une compréhension globale du projet et les connaissances nécessaires à l'accomplissement de ses tâches.

En pratique...

Force est de constater que les réunions du bureau sont loin d'être mensuelles. Dans la plupart des villages les réunions se font lorsqu'il y en a besoin : c'est à dire lorsqu'il faut régler des problèmes... Mais n'est-ce pas suffisant ?

Les réunions du bureau se tiennent normalement tous les mois, mais à n'importe quelle autre occasion le nécessitant, le président peut convoquer une réunion extraordinaire.

Une assemblée générale annuelle est organisée : elle permet de renouveler les membres du bureau élus pour un an. Il est arrivé qu'une assemblée extraordinaire doive être organisée pour remplacer un bureau défaillant ou faire face à des circonstances exceptionnelles (ex, à Guidakhar, des vols de panneaux photovoltaïques).

2. Associations d'usagers

► **Dans les débuts du projet**, chaque site était pourvu d'un comité de gestion. Leur organisation générale et le fonctionnement observé sur le terrain étaient satisfaisants : un comité de gestion correctement établi et formé s'est révélé capable d'assurer la pérennité des équipements.

► **Pour les stations de traitement**, compte tenu notamment des montants en jeu, le projet a privilégié la création d'associations d'usagers. Leur principal intérêt est d'avoir une existence juridique et administrative. Cela leur confère un réel poids face aux autorités et rend plus aisées certaines démarches auprès de l'administration ou d'opérateurs privés

► **Ces associations d'usagers** entrent dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de gestion des forages motorisés en milieu rural. Elle préconise :

- la création d'associations d'usagers avec une reconnaissance juridique
- la demande d'une licence d'exploitation auprès de la DEM
- la mise en place d'une exploitation ou d'une gestion déléguée
- la contractualisation de la maintenance avec un privé
- la vente d'eau au volume

Alizés en quelques chiffres
28 comités de gestion pour les stations de pompage sur nappe.
2 associations d'usagers pour les stations d'eau de surface.

1. Qu'est-ce que c'est ?

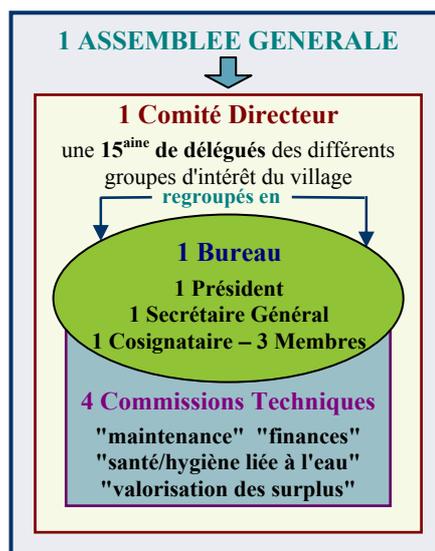
C'est une structure plus complexe qu'un comité de gestion. Elle est composée d'une assemblée générale représentée par l'ensemble des usagers, d'un comité directeur d'une quinzaine de membres, d'un bureau de 5 membres, et de 4 commissions techniques.

• Une Assemblée Générale

Elle rassemble tous les membres de l'association d'usagers à jour de leur cotisation : c'est-à-dire l'ensemble des usagers (en gros tout le village). Elle se réunit en séance ordinaire annuelle ou en réunion extraordinaire sur convocation du comité directeur. Un report de 15 jours s'impose lorsque le quorum (environ 50 % des membres) n'est pas atteint.

• Un Bureau

Le bureau est l'organe exécutif de l'association : les cinq membres qui le composent représentent juridiquement l'ensemble des adhérents et ont le pouvoir d'exécuter les décisions prises en AG. Toute démarche officielle (ouverture du compte, création de l'association, signature de contrats) est le fait de représentants du bureau. Les commissions sont représentées dans le bureau par leur président.



► Les rôles du bureau :

- Ouvrir et gérer le compte bancaire.
- Fixer les tarifs de vente de l'eau.
- Exploiter les surplus d'eau et d'argent.
- Demander la reconnaissance juridique de l'Association.
- Recruter le personnel technique.
- Etre cosignataire des contrats de travail et de service après vente.
- Exécuter les décisions de l'assemblée générale.

► Qui compose le bureau ?

- Le Président qui est le président de la commission des finances.
- Les présidents des trois autres commissions techniques.
- Le Secrétaire Général.
- Enfin le bureau comprend un "Cosignataire" qui représente l'ensemble des membres et dont la signature est indispensable lors de l'établissement des documents importants.

• Un Comité directeur (ou comité de gestion)

Le comité directeur est l'organe d'orientation et de contrôle de l'association d'usagers. Il est composé de représentants des divers groupes d'intérêts du village : groupements de femmes, éleveurs, groupes d'usagers d'une même borne fontaine, etc....

Ainsi toutes les couches sociales du village et des hameaux reliés au réseau sont représentées lors des décisions et des orientations prises. Ces différents délégués doivent être membres de l'assemblée générale et sont comme pour les comités de gestion regroupés au sein de 4 commissions : Finance, Maintenance, Santé/Hygiène, Valorisation des Surplus.

Composition du comité directeur

- 1 délégué par groupe d'usager d'une même borne fontaine
- 1 délégué pour chaque groupement de femmes
- 1 délégué de chaque hameau polarisé
- 1 délégué des éleveurs
- 1 délégué des maraîchers
- 1 délégué par ASC (Association sportive et culturelle)
- 1 délégué pour chaque individu ou infrastructure socio-économique desservie par un branchement.

► Le comité directeur se charge de :

- Représenter l'Association d'Usagers à qui il rend compte
- Faire assurer et contrôler la production et la distribution
- Participer au choix et à l'implantation des équipements et ouvrages
- Définir les modes de distribution, de vente d'eau et de recouvrement
- Faire établir le projet de budget prévisionnel
- Faire ouvrir et gérer les comptes
- Faire procéder à la reconnaissance juridique
- Contrôler le bureau
- Exprimer les demandes d'amélioration du service de l'eau
- Faire assurer l'entretien et le renouvellement des équipements

• Quatre Commissions techniques

Elles ont les mêmes rôles et les mêmes attributions que dans le cas des comités de gestion. Leur pouvoir exécutif est accru par la nomination dans le bureau des présidents des commissions. Le président de la commission finance assure la présidence du comité directeur.

2. Comment ça marche ?

La mise en place de l'association d'usagers se fait lors d'une assemblée générale constituante qui débouche sur un PV de constitution visé par les parties en présence. Le règlement intérieur et les statuts de l'association ainsi adoptés sont ensuite déposés dans les services concernés. Une fois reconnue, l'association peut effectuer les actions préalables au début des travaux (ouverture du compte, etc....).

Comme pour les comités de gestion, chaque rôle de l'association d'usagers est bénévole. Seul les gestionnaires techniques et les fontainiers (personne vendant l'eau au volume au point de distribution) sont rémunérées. Peut être qu'il y a là un aspect à repenser : une rémunération même faible pourrait mieux responsabiliser certains rôles (cf. *Et s'il fallait le refaire ?*).

Créer une association d'usagers

- Déposer statuts et timbres fiscaux au Service Régional de l'Impôt et des Domaines.
- Déposer une lettre de demande de reconnaissance de l'association à la Gouvernance.
- Cette dernière transmet le dossier aux services concernés (gendarmerie pour enquêtes, etc....).

► En pratique, le comité directeur est censé se réunir régulièrement tous les deux à trois mois. Comme pour les comités de gestion, les réunions se font en général quant il y a un problème à gérer ou des décisions à prendre (par exemple une fois par an renouvellement du bureau).

3. Fonctionnement économique

1. Recettes et dépenses

Budget d'une station de potabilisation	
Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Vente de l'eau au volume (500 FCFA le m ³ en moyenne)
Produits de traitement	
Maintenance	
Renouvellement	
Salaires	

► Ces deux tableaux synthétisent le fonctionnement économique global des sites équipés par Alizés. Une station de potabilisation a des frais de fonctionnement beaucoup plus lourds qu'une station de pompage sur nappe.

Budget d'une station de pompage	
Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Vente de l'eau cotisation forfaitaire par femme ou par concession
Service après vente	
Renouvellement	

Les frais de fonctionnement concernent toutes les dépenses générées par le fonctionnement quotidien des structures (produits, énergie, ...). Pour les sites de pompage sur nappe les frais de fonctionnement sont quasiment nuls.

Les frais de maintenance sont les frais d'entretien courant du matériel (peinture, réparations, pannes, petites casses...). Dans la plupart des stations ils sont couverts par un contrat de service après vente avec l'entreprise.

Les frais de renouvellement concernent le changement du matériel devenu trop vieux.

► **Un exemple** : Budget prévisionnel de la station de traitement de Ndiawdoune qui se comprend 2 éoliennes de 6 m de diamètre, un équipement de traitement complet, 2 décanteurs de 10 m³, un château d'eau de 20 m³, un réseau d'eau potable avec 5 bornes fontaines.

Rubriques	Montant annuel (FCFA)	%
Salaires	1 170 000	35%
Amortissement	1 364 900	41%
Divers fonctionnement comité	50 000	2%
Maintenance éolienne	300 000	9%
Produits de traitement	416 437	13%
Total annuel FCFA	3 301 337	

2. Vendre de l'eau dans des villages africains

Alizés a voulu laisser chaque village libre de choisir le mode de recouvrement du budget qui lui semblait le plus adapté (cf. cahier 3). Les sites de pompage d'eaux souterraines ont souverainement adopté le mode de cotisation forfaitaire (une seule exception). Les stations de traitement d'eaux de surface ont choisi quant à elles la rémunération du service de l'eau par la vente au volume.

► Avec le recul c'est cette vente au volume qui s'est clairement dégagée comme la solution permettant le meilleur recouvrement des recettes.

• Cotisation forfaitaire

Le paiement de l'eau au forfait est le plus souvent adopté par les responsables des comités de gestion parce que jugé le mieux adapté au contexte de leur milieu. Souvent des raisons de solidarité sont mises en avant : au Sénégal les petits villages ruraux ont un fonctionnement communautaire.

Quelques exemples de cotisations forfaitaires (en F CFA)			
Villages	Budget mensuel	Par concession	Par épouse
Djadji Ndiaye	19 400	1295	600
Thiarène Ndiaye	19 400	1615	700
Boussouro Lo	26 670	920	450

Dans ces villages l'unité de cotisation est le ménage, la concession ou la femme mariée. Lors des séminaires de formation en gestion chaque gestionnaire a pu évaluer quelle serait la meilleure opportunité à mettre en place pour son village.

Le prix de l'eau

Le prix de l'eau est déterminé par les coûts générés par sa production. Elle est donc vendue à son coût réel. Il est en général supérieur à celui de la Sénégalaise des Eau en milieu urbain, mais reste largement accessible aux villageois qui selon les sondages étaient prêts à payer beaucoup plus que les prix pratiqués aujourd'hui.

► Ce paiement par forfait a cependant rapidement montré certaines limites. Certains villages ont du mal à maintenir un solde positif. Dans d'autres, des familles se plaignent de payer le même prix que des voisins qui consomment trois fois plus d'eau. Et puis payer tous les mois une somme fixe n'encourage pas à considérer l'eau comme un bien précieux qu'il faut économiser pour en voir profiter l'ensemble de la communauté.

• Vente au volume

La vente de l'eau au volume paraissait au départ quelque chose de très novateur par rapport au mode de vie rural sénégalais. Il semble pourtant que le système ait très vite été intégré par les villages qui avaient opté pour cette solution. Dans tous les cas cette intégration repose dans une large mesure sur la décision des usagers eux-mêmes de vendre l'eau directement.

► *En pratique...*

L'eau est vendue au seau ou à la baignoire. Cela implique l'embauche d'un personnel de vente de l'eau, qui doit être rémunéré par le comité de gestion. En règle générale les fontainières "ouvrent" leur fontaine un certain nombre d'heures par jour : les usagers s'organisent pour venir s'approvisionner à ce moment de la journée et conservent des réserves chez eux.

Le cas de N'diawdoun

A un certain moment les recettes sont devenues trop faibles par rapport aux frais de fonctionnement. Cette situation était le résultat des mesures d'incitation à la consommation destinées à favoriser l'accoutumance des populations à la consommation exclusive des eaux traitées. Ces mesures consistaient à rendre plus accessible l'eau potable en réduisant le prix du mètre cube.

En février 2003 des mesures correctrices sont prises en vue de rétablir l'équilibre du budget. Au lieu de 400 CFA, le mètre cube est vendu à 500 CFA. On ne note pas de changement notable dans l'évolution de la consommation.

Pendant cette même période, on note une tendance à la hausse de la consommation : c'est la tendance normalement observée après un temps d'adaptation à cette nouvelle approche de l'eau. Elle présage déjà d'un rétablissement de l'équilibre budgétaire.



► **Les avantages de la vente au volume sont nombreux :**

- Le paiement est toujours équitable, même dans des villages caractérisés par une grande disparité dans la taille des ménages.
- Les recettes générées sont directement proportionnelles à la durée de fonctionnement des équipements et donc à leur usure effective.
- Payer l'eau au volume dissuade les comportements de gaspillage...

4. Bilan et analyse

1. Points forts

Des budgets équilibrés

De manière générale, les aspects financiers ne constituent pas pour le moment un goulot d'étranglement dans le fonctionnement des comités et du service de l'eau.

► *Le niveau de recouvrement des coûts au niveau des sites fonctionnels couvre généralement les postes SAV et fonctionnement des comités. Pour les sites nouvellement installés, la tendance est satisfaisante. Toutefois, à terme des problèmes liés au renouvellement des équipements pourraient survenir : les fonds pour ce poste du budget sont souvent trop faibles.*

La gestion des équipements

Les associations d'usagers comme les comités de gestion fonctionnent bien. Dans la plupart des villages, les réunions ne sont pas aussi régulières que prévu, mais quand des problèmes surviennent des solutions sont rapidement trouvées.

► *Même si au bout de quelques années les comités ne fonctionnent pas exactement comme Alizés l'avait prévu, ils fonctionnent, à leur manière, et les équipements restent en état de marche.*

Une bonne crédibilité des structures de gestion

Les comités de gestion et a fortiori les associations d'usagers ont un rôle reconnu, autant par les usagers que par les services de l'administration ou les autres partenaires. L'appropriation des équipements est réelle et les personnes désignées pour leur gestion s'en sentent responsables.

- ▶ *En définitive, privilégier les associations d'usagers ou les comités de gestion pour la suite ? Ou plutôt dans quelles conditions l'un et dans quelles conditions l'autre ? Ou susciter un regroupement de petits comités de gestion en vue de créer des Associations d'Usagers.*

Vendre l'eau...

Les difficultés attendues par rapport à cette rupture des habitudes (passer d'une eau gratuite à une eau payante) ne se sont pas faites ressentir. Les villageois étaient même prêts à payer plus pour avoir accès à une eau potable.

- ▶ *L'approche d'information de l'ensemble des usagers et de participation aux choix de gestion a permis aux populations de comprendre la structure du coût de l'eau et de l'intégrer comme une donnée incontournable pour un service de qualité et durable.*

2. Points faibles

Trop laisser le choix...

La trop grande latitude laissée aux usagers dans le choix du mode de paiement de l'eau a conduit le plus souvent au choix qui semblait le plus facile, sans se soucier de sa viabilité à long terme.

- ▶ *Ceci a conduit à une quasi-généralisation des cotisations forfaitaires mensuelles. Ce système laisse pourtant la place à de fortes probabilités de défaillance face au recouvrement du budget. De plus c'est seulement après consommation que les usagers payent : la tentation est grande de subvenir alors à d'autres besoins plus urgents. Et on s'est vite rendu compte par la suite combien il est difficile de faire changer le mode de gestion une fois que les habitudes sont prises !*

Difficile mise en place de la valorisation des surplus

Les comités de gestion ont vraiment manqué de créativité pour trouver une alternative face au déficit récurrent du budget : des actions de valorisation des excédents d'eau ont rarement été entreprises.

- ▶ *Seuls un ou deux villages ont tenté une petite production maraîchère par la mise en place d'un jardin potager. En fait les risques de rupture du stock (absence de vent ou panne soudaine) ont été considérés comme trop récurrents pour entreprendre des actions productives et durables.*

Les jeunes et les femmes...

Les femmes sont souvent reléguées au second plan dans la formation des bureaux. Pourtant leurs fonctions sociales font d'elles les principales gestionnaires de l'eau. Le même phénomène s'est fait ressentir avec les jeunes, accentué par leur très faible proportion dans les villages ruraux.

- ▶ *Ces problèmes de représentativité des couches sociales sont dus à la force des contraintes hiérarchiques et sociales. Le projet ne doit en aucun cas imposer des points de vues qui renversent l'ordre traditionnel des villages, mais devrait contraindre l'intégration de tous les acteurs dans les structures élues.*

5. Et s'il fallait le refaire ?

1. Principes d'organisation

Représentativité de toutes les couches sociales

En amont, le projet doit introduire des quotas faisant parti des engagements du village et qui imposent une certaine quantité de jeunes et de femmes dans les postes à responsabilités.

Rémunérer certaines fonctions

Comment être sûr que les personnes sont vraiment motivées ? Il arrive que des responsables ne se montrent pas à la hauteur de la fonction pour laquelle ils ont été élus, parce cela demande un certain investissement et surtout du temps. Rémunérer certaines fonctions entérinerait certaines obligations et rendrait plus concrètes certaines responsabilités.

2. Structures de gestion

Simplifier la constitution des comités de gestion

Restreints à quelques membres décideurs mais soumis aux décisions de l'assemblée générale, ils seraient peut être plus opérationnels grâce à une liberté de mouvement accrue.

Instaurer des structures de gestion juridiquement reconnues

Cela semble aujourd'hui indispensable, en particulier dans leur rôle d'interface entre les usagers, les autorités locales et les opérateurs privés. Cela instaure aussi une certaine garantie dans le comportement des responsables des comités : ils sont responsables de leurs actions devant la loi (ce qui n'est pas le cas pour les comités de gestion "classiques").

Promouvoir la constitution d'une fédération des structures de gestion

Elle constitue un interlocuteur unique rassemblant les doléances communes de chaque comité en acquérant ainsi un poids plus important (cf. cahier 2)

3. Principes de gestion

Eriger en règle le paiement au volume

La seule limite est la taille des villages : en dessous de 500 habitants le paiement forfaitaire peut rester une bonne solution. Pour le faire accepter, démontrer et proposer en assemblée générale villageoise la nécessité de vendre l'eau au volume pour rétablir l'équilibre budgétaire.

Prise en compte réelle de toutes les charges

La structuration du budget de fonctionnement doit être détaillée et fidèle pour justifier et refléter le coût réel de l'eau. Cette structuration ne devra pas donner lieu à des modifications quelque soit le niveau de tarification adopté, le coût de l'eau devant en principe être relativement stable. Il est important de clarifier les notions de coût et de tarif lors de la formation en gestion.

Favoriser les conditions d'une gestion transparente

En instaurant un cadre de saisie et de suivi des recettes depuis la source (point de distribution) jusqu'au dépôt en compte. Des documents simples et faciles à tenir devront être mis en place et un dispositif de suivi permanent instauré.

Cet aspect de la gestion requiert naturellement une restitution régulière et fidèle de la gestion à l'occasion des réunions de instances et de l'assemblée générale.

Sécuriser le fonds de renouvellement

Le renouvellement est peu pris en compte au profit de la maintenance. Il est important de sécuriser les fonds collectés destinés au renouvellement :

- Par l'ouverture d'un compte d'épargne avec sécurisation des retraits
- Par l'ouverture d'un compte courant ou d'une caisse locale pour le fonctionnement et la maintenance
- Par la centralisation des fonds de renouvellement à l'échelle de la structure fédérative pour instituer une péréquation entre les sites et faire face à des dépenses ponctuelles importantes
- En impliquant de plus en plus la collectivité locale dans la formation de la dotation à l'amortissement pour les équipements hydrauliques. Ce fonds pourrait constituer une contribution au cofinancement des équipements, ce qui est d'ailleurs érigé en règle dans le cadre des programmes en cours dans le domaine des infrastructures rurales.
- En jetant les bases d'une mutualisation (fédération des usagers) lorsque le niveau d'équipement aura atteint une échelle importante.

4. Ecueils à éviter

► Au nom du principe de participation trop étendre la compétence des populations sur les choix du mode de rémunération de l'eau. Il apparaît clair maintenant que l'eau doit être vendue au volume, mais que ce système n'est que rarement retenu spontanément par les usagers eux-mêmes.

► Procéder "en cours de route" à des changements de systèmes opératoires dans la gestion de l'eau. C'est à dire par exemple changer un comité en une association d'usagers ou passer d'un mode de cotisation forfaitaire à une vente au volume. Car faire accepter ces changements a posteriori n'est pas chose aisée et faire changer des habitudes bien ancrées encore moins.